

FNEC FP



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle
Département de l'Isère**

Proposition déclaration liminaire CTSD 11 mai 2020-

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

En ce jour de reprise progressive dans les écoles, nous souhaiterions avant tout attirer votre attention sur le chaos généralisé à l'échelle nationale. Cette décision présente pour nous un grand danger tant pour les personnels que pour les usagers, élèves et parents. En effet, envisager une telle réouverture alors que tous les lieux publics restent fermés est absurde, inconcevable en l'état actuel de l'évolution de cette épidémie, qui sévit encore dans bon nombre de territoires ruraux et urbains (deux clusters ont été trouvés ce week-end dont un dans un collège!). Du 11 mai à fin juin, c'est moins de 30 jours d'école, jours fériés déduits. Si les classes sont divisées par 2 pour avoir moins de 15 élèves, cela correspondra à 9 jours de classes pour terminer l'année scolaire. Neuf jours et exposer les enfants, leur famille, les enseignants, le personnel des établissements, des crèches, de la restauration ... est **IRRESPONSABLE !**

Nous rappelons que l'Ordre des Médecins dénonce dans cette décision de reprise de l'école « un manque absolu de logique » qui ne pourra qu'aggraver la situation sanitaire. Qui plus est, l'Organisation Mondiale de la Santé préconise, à minima, la mise en place du dépistage systématique pour pouvoir espérer sortir de cette crise sanitaire.

Le gouvernement a fait le choix, à travers des « protocoles » sanitaires irréalistes, dangereux et à géométrie variable, de territorialiser l'Education Nationale puisque chaque école, chaque collège adaptera le cadre sanitaire qui perdra de fait son caractère national et permettra à l'administration de se défausser sur les personnels, faisant porter sur ces derniers la responsabilité en cas de propagation de l'épidémie, **plongeant tous les personnels dans l'insécurité juridique.**

En ce qui concerne les garanties sanitaires, la FNEC FP-FO constate que le ministre refuse de se conformer à l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril 2020, voté par FO et la FSU « Le CHSCT demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. » ainsi que l'avis n°.... du CHSCT du 7 mai dans l'Isère Les seules mesures de protection que prévoient les protocoles (gestes barrière et masques « grand public ») ont été revues à la baisse et ne seront que peu protectrices pour les élèves comme pour les personnels Le ministre et vous même persistez dans votre refus de protéger les personnels et d'endosser la responsabilité qui est la sienne en tant qu'employeur.

Notre fédération a pourtant alerté le Ministre sur le fait que les gestes barrières et les distances de sécurité ne peuvent pas être respectés dans les classes, en récréation, à la cantine, à l'entrée de l'école, dans les transports scolaires...

A travers les consignes diverses et variées, parfois contradictoires, qui sont données d'un département à l'autre, d'une circonscription à l'autre, d'une école à l'autre, d'un collège à l'autre, il ressort de manière évidente que l'on va demander aux personnels de faire de la garderie. Ce n'est pas cela l'école publique. Ce n'est pas la mission de ses personnels, qui est d'instruire. Pour la FNEC FP-FO, les personnels de l'Education nationale ne sont pas des animateurs. Leurs statuts doivent être respectés.

Au-delà de ces aspects sanitaires primordiaux, comment ne pas s'insurger du fait que l'école soit, en quelques semaines, devenue non obligatoire : non seulement les règles diffèrent de territoire à territoire, d'école à école mais aussi de famille à famille. Cela n'augure rien de bon ! Pour lutter contre les inégalités, volonté affichée du gouvernement, il aurait été difficile de s'y prendre plus mal.

Force Ouvrière dénonce cette manipulation médiatique faisant croire à un projet sanitaire que le gouvernement sait pertinemment impossible à tenir, dans la mesure où il contraint l'ensemble des salariés à reprendre le travail.

Face à l'absence de réponses et d'engagements précis des responsables publics qui ont l'obligation légale de protéger les fonctionnaires et agents publics de l'Etat, la FGF-FO a déjà porté plainte contre X pour mise en danger d'autrui (article 223-1 du Code pénal) et pour omission de combattre un sinistre (article 223-7 du code pénal), cela pour toute la fonction publique.

Le gouvernement profite de la crise sanitaire pour avancer vers la territorialisation de l'école publique. Le terme même d' « Education nationale » est en train de se vider de tout son sens. Les personnels enseignants sont très inquiets du devenir de l'école de la république, nous le sommes aussi !

Pendant la crise, la casse de l'école publique continue ! Un projet de décret a été soumis au vote. Il éclaire parfaitement les intentions du gouvernement. En instaurant des formations communes ATSEM / personnels de l'Education nationale, sous la houlette des collectivités territoriales, il remet en cause le statut de chacun de ces personnels et le cadre même de l'école maternelle publique. Seule la FNEC FP-FO a voté contre. Ce projet de décret d'application de la loi « Ecole de la confiance » s'inscrit dans le rapport de France Stratégie, publié en mars 2018, et qui fait la promotion des jardins d'enfants, structures privées dans lesquelles devrait se dissoudre l'école maternelle. FO a rappelé qu'il y a un an, des milliers de personnels ont fait grève contre la loi Ecole de la confiance, rejetée par la majorité des syndicats. Professeurs des écoles et familles n'acceptent pas la transformation de l'école maternelle publique en jardin d'enfant...

Concernant les stagiaires, FO a demandé que les jurys se prononcent dès le mois de juin, au plus tard en juillet, pour la titularisation de tous. L'attente est insupportable pour les collègues.

De nombreux élus ont pris position et ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure d'assurer la sécurité des élèves et de leurs personnels compte tenu de la situation actuelle. Ils ont donc décidé, conformément à ce qui relève de leurs responsabilités, de ne pas rouvrir les écoles le 11 mai.

La FNEC FP-FO considère également que les conditions sanitaires permettant un déconfinement des élèves et une réouverture des établissements ne sont pas réunies.

Elle appelle les personnels à se réunir avec leurs syndicats, dans chaque école, chaque établissement et chaque service pour exiger du ministre les garanties nécessaires avant toute reprise :les personnels veulent des tests systématiques, des masques de protections et de quoi se laver les mains dès leur reprise ! Ne touchez pas à nos statuts et à nos missions ! Le ministre ne comptera pas sur nous pour faire de la garderie au compte du MEDEF !